Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Bloquer avec un Cdi interim

Par Greg13300

Bonjour je suis bloqué avec mon cdi interim. Je souhaiterais faire une rupture mais l agence ne veux pas . Mais ils veulent me faire un abandon de poste car je ne peux pas accepter les missions à cause des horaires qui ne sont pas adapter à mes enfants.
Si j accepte l abandon ai je le droit au chômage ? Ou est il possible d obliger une rupture.? Qui pourrait me conseiller merci

---
Par kang74

Bonjour

Le plus simple serait de démissionner pour trouver un autre emploi .

Je ne saurai pas vous conseiller l'abandon de poste, puisque bientôt assimilé à une perte volontaire d'emploi (donc pas de chômage)et surtout qu'ils ne sont pas obligés de vous licencier avant que cette loi arrive (on n'est jamais obligé de licencier)

Après il y a des démission légitime comme la démission reconversion qui implique de faire des démarches avant pour un projet de reconversion .

Par Greg13300

C est eux qui me propose l abandon de poste comme je ne peux faire leur mission.mais ils me disent que je pourrais toucher le chômage.c possible avant cette loi ?

Par kang74

Alors ils sont forts si ils arrivent à affirmer avec certitude que cela sera possible dans 1 à 2 mois!Ils ont des infos que nous n'avons pas concernant la date de l'application de la loi sur l'abandon de poste , ou bien ?

Un licenciement pour faute grave pour abandon de poste prend un minimum de temps (temps ou vous ne serez pas payé): entre 1 mois et deux mois Si et uniquement Si ils veulent et peuvent vous licencier .

Je ne conseille pas .

Par Greg13300

C est eux qui me propose l abandon de poste comme je ne peux faire leur mission.mais ils me disent que je pourrais toucher le chômage.c possible avant cette loi ?

Par Greg13300

Oui je me doutais bien je pensais minimum 3mois pour avoir quelques choses.
Mon cdii se termine en avril . Si je me met en maladie jusqu a la fin de mon contrat .es ce une solution ?

Par Prana67

Bonjour,

Si je comprends bien, vous avez un CDI intérim et vous refusez une mission. C'est bien ça ? Si cette mission rentre dans le cadre du CDI vous êtes obligé d'accepter et si vous refusez l'intérim peut vous virer pour faute grave, pas besoin d'abandon de poste ou autre magouille incertaine.

Par Greg13300

Bah désolé si vous pensez que c des magouilles je suis mère célibataire il n arrive pas a me trouver un job de journée et ça les ennuis que je refuse mais je ne peux faire autrement

---
Par Greg13300

Bah désolé si vous pensez que c des magouilles je suis mère célibataire il n arrive pas a me trouver un job de journée et ça les ennuis que je refuse mais je ne peux faire autrement

---
Par Prana67

Magouille de la part de l'intérim, pas de vous. En refusant une mission ils peuvent vous virer pour faute grave, pas besoin d'abandon de poste dont l'issue serait incertaine pour vous.